

ANNEXE

ÉCHANGE DE NOTES (2 MAI 1946) ENTRE LE CANADA ET LA
BELGIQUE CONCERNANT L'ACCORD FINANCIER INTERVENU
ENTRE EUX À OTTAWA LE 2 MAI 1946

I

*Le Ministre des Finances du Canada
à l'Ambassadeur de Belgique*

OTTAWA, le 2 mai 1946

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

Dans ma lettre du 25 octobre 1945, que je vous ai remise au moment de signer l'accord portant ouverture d'un crédit de \$25,000,000 au Gouvernement belge en vertu de la Loi sur l'Assurance des Crédits à l'Exportation, je vous disais que le Gouvernement canadien serait disposé à augmenter le montant du crédit ouvert à la Belgique dès que le Parlement l'y autoriserait. Comme vous le savez, l'autorisation nécessaire du Parlement a été accordée et je suis maintenant prêt à signer, au nom du Gouvernement canadien, un accord complémentaire qui portera le montant du crédit de \$25,000,000 à \$100,000,000. Au moment de signer l'Accord complémentaire, je tiens à noter que, dans mon intention, les dispositions exposées par ma lettre du 25 octobre (sauf celles qui se rapportaient à l'augmentation éventuelle du montant du crédit) s'appliqueront au crédit additionnel accordé aux termes de l'Accord complémentaire signé ce jour.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer votre entente à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le ministre des Finances du Canada,

J. L. ILSLEY

II

*L'Ambassadeur de Belgique
au Ministre des Finances du Canada*

OTTAWA, le 2 mai 1946

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 mai 1946 concernant l'Accord complémentaire qui porte le montant du crédit ouvert à la Belgique en vertu de la Loi sur l'Assurance des Crédits à l'Exportation de \$25,000,000 à \$100,000,000, et je suis heureux de vous confirmer l'entente énoncée dans votre lettre.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L'Ambassadeur de Belgique,

A. PATERNOTTE DE LA VAILLÉE